La Question Crétoise

Une nouvelle note turque aux puissances

Constantinople, 9 janvier. — La Porte a envoyé aux puissances protectrices de la Crète une note protestant contre la prétention du nouveau gouvernement crétois et contre la décision de la Chambre crétoise concernant l'application en Crète de la législation du royaume de Grèce.

Incendie du Palais du Grand-Duc Nicolas

Trois millions de dégâts

Saint-Pétersbourg, 9 janvier. — Un incendie a éclaté au palais du grand-duc Nicolas Nicolaïtvitch; il a duré plusieurs heures.

Une partie considérable du magnifique manoir a été détruite. Le feu a endommagé une collection rare de porcelaines évalué à un million de roubles et a détruit une collection précieuse d'armes anciennes incrustées de diamants.

L'incendie a été provoqué par une explosion dont on ignore la cause.

Les Épidémies dans l'Armée

La méningite cérébro-spinale à Meudon

Meudon, 9 janvier. — Plusieurs cas de méningite cérébro-spinale se sont produits au 142e d'infanterie. Tous les cas déclarés s'étant produits dans la même compagnie, la 7e, celle-ci a été isolée dans un local prêté par la ville.

UN TAMPONNEMENT SUR L'OUEST-ÉTAT

Chartres, 9 janvier. — Un tamponnement s'est produit ce matin vers neuf heures, entre deux trains de marchandises, sur la ligne de Paris au Mans, près la gare de Chartres. Deux wagons de queue ont déraillé et ont été broyés.

Les trains ont subi, par suite de cet accident, un retard assez important.

L'Incendie du Palais d'Athènes

Le roi remercie les troupes de terre et de mer de leur dévouement

Athènes, 9 janvier. — Le roi a adressé aux ministres de la guerre et de la marine des lettres pour exprimer ses vifs remerciements aux troupes de terre et de mer pour le courage et le dévouement avec lesquels elles ont travaillé à l'extinction de l'incendie au palais royal et à l'œuvre de sauvetage.

Plusieurs souverains ont télégraphié au roi pour présenter leurs condoléances au sujet de l'incendie.

CHRONIQUE ÉLECTORALE

Les élections législatives de 1910

M. Le Roy-Ladurie candidat à Cambrai

M. Le Roy, député sortant de la première circonscription de Cambrai, publie, sous sa signature, un article dont nous extrayons, à titre documentaire, le passage suivant:

Avec la collaboration de mes collègues du Parlement, je continuerai à travailler, de toute mon énergie, de tout mon dévouement, à la réalisation des réformes sociales, si je reste investi du mandat de député, dont *j'aurai l'honneur de solliciter le renouvellement de la part des électeurs de la première circonscription de Cambrai.*

Faits Divers

Un tissage incendié à Brachy

Dieppe, 9 janvier. — Cette nuit, à Brachy, un tissage a été détruit par un incendie.

Les pertes s'élèvent à plusieurs centaines de mille francs.

On ignore les causes du sinistre.

Un satyre terrorise la région de Saint-Nazaire

A la poursuite du bandit

Saint-Nazaire, 9 janvier. — La population reste atterrée par l'impuissance de l'autorité judiciaire à s'emparer de l'italien Enrici qui, après avoir fait subir les derniers outrages à une jeune fille du Goulinguen, Clémentine Fouché, la poignarda et disparut.

Depuis, Enrici a été vu de tous côtés et a commis de nombreux méfaits.

Hier encore, il a tenté de dévaliser une chapelle à Donges.

Mais le dangereux criminel n'a pu mener à bonne fin son cambriolage de la chapelle en question; il a été surpris, en effet, par une jeune fille, Mlle Evin, et s'est enfui, en sautant à bicyclette, non sans emporter un calice en argent.

Il a volé ensuite dans une ferme trois poules, en a fait cuire une qu'il a mangée, puis il a abandonné sa machine dans un champ d'ajoncs. Il s'est alors dirigé sur Savenay où il a attaqué et mis à mal l'institutrice, Mlle Fresneau.

Dans la matinée, comme il fuyait, il a cru qu'il était remarqué par un cultivateur; le misérable a épaulé le fusil qui ne le quitte jamais et a tué net le cultivateur, qui a reçu toute la charge dans le ventre.

Un drame de la jalousie près Mâcon

Le meurtrier arrêté

Mâcon, 9 janvier. — Un teinturier nommé Vacher, âgé de vingt-sept ans, qui, depuis neuf ans, vivait maritalement avec une femme, Céline D..., âgée de quarante-ans, ayant trouvé celle-ci en compagnie d'un chiffonnier, Joanny Tissot, âgé de trente-trois ans, a grièvement blessé celui-ci et tué son amie.

Une séquestration arbitraire

Remiremont, 9 janvier. — Le parquet vient d'ordonner l'arrestation du nommé Alfred H..., ouvrier de fabrique à La Bresse, âgé de 24 ans.

H... est inculpé d'avoir séquestré sa jeune femme, de l'avoir frappée et privée de nourriture.

L'état de la victime serait grave.

Etrennes aux Expulsés

ROUBAIX

Mme Georges Delattre, 10 fr.; Mme Henry Leclercq, 10 fr.; Mme André Pollet, 10 fr.; Mme Auguste Cuvrois, 20 fr.; Mme Jules Faucuetque, 10 fr.; Anonyme, 5 fr.; Anonyme, 20 fr.; Mme André Motte, 5 fr.; Mme Jules Delattre, 5 fr.; Mme Jacques Masurel, 10 fr.; Mme Valentin Decoster, 20 fr.; Mme Charles Toulemonde, 10 fr.; Mme Leclercq-Mullier, 20 fr.; Mme Henry Bruyant, 5 fr.; Mme Victor Réquillart, 5 fr.; Mme André Masurel, 10 fr.; Anonyme, 5 fr.; Mme Emile Roussel, 5 fr.; Mme Dazin-Eloy, 10 fr.; Mme Dubar de Gœs, 5 fr.; Mme Maurice Pollet, 20 fr.; Mme Marcel Leclercq, 5 fr.; Mme Eugène Motte, 10 fr.; Mme Auguste Pennel, 5 fr.; Mme Paul Eloy, 10 fr.; Mlle Poisonnier, 10 fr.; Mme Maurice Lemens, 5 fr.; Mme Léon Cuvrois, 20 fr.; Anonyme, 5 fr.; Mme Edmond Lefebvre, 20 fr.; Mme Achille Glorieux, 5 fr.; Anonyme, 5 fr.; Mme D'Heilly, 3 fr.; Mme Pollet-Ternynck, 10 fr.; Mme Lestienne-Motte, 10 fr.; M. Firmin Dubar, 10 fr.; Mme Sonnel-Wattinne, 10 fr.; Mme Pattyn-Derville, 5 fr.; Mme Stiem-Lécuyer, 10 fr.; Mlle Pauline Pennel, 5 fr.; Mme Léon Dazin, 5 fr.

Le Projet français d'Assurance contre le chômage

Pour réduire le nombre des sans-travail. — La participation aux caisses de chômage obligatoire. — Les ressources des caisses. — Leur fonctionnement

Dans la bataille électorale que se livrent présentement, en Angleterre, conservateurs et libéraux, partisans et adversaires du budget Lloyd George, l'une des questions sur lesquelles les querelles sont le plus vives et assurément celle des mesures à prendre pour réduire le nombre des sans-travail, atténuer les maux du chômage.

Tandis que les uns s'en vont prêchant que le seul remède vraiment efficace à ces maux serait l'abandon du système libre-échangiste et l'adoption d'un régime douanier vraiment protecteur des intérêts économiques du pays, les autres, attachés au libre-échange traditionnel, ont esquissé et réalisé déjà, en partie, tout un programme de réformes sociales, dont ils attendent beaucoup pour l'amélioration des conditions d'existence des classes ouvrières.

De ce programme, deux articles ont spécialement pour but de lutter contre le chômage et ses déplorables conséquences.

L'un est réalisé : c'est le *Labour Exchanges bill*, qui comporte l'institution, dans les principaux centres industriels, de bourses du travail (labour exchanges), dont l'activité s'exercera à diriger les chômeurs sur les points où l'on aura besoin de leurs services.

L'autre est encore à l'état de projet; il tend à assurer l'organisation de l'assurance obligatoire contre le chômage.

Voici quelles sont les grandes lignes du projet d'assurance-chômage anglais :

La participation qui est facultative, actuellement, sera obligatoire

Il convient de marquer, tout d'abord, que la loi ne prétend point créer, de toutes pièces, les institutions organes de cette assurance. Ces institutions existent présentement.

Ce sont les caisses de chômage des *trades unions*.

D'ores et déjà, ces caisses reçoivent les versements de près de 1.500.000 ouvriers qui sont ainsi assurés de recevoir, en cas de chômage, des secours de route et des indemnités pour subsister jusqu'au jour du placement. Près de 15 millions sont ainsi distribués, chaque année, par les *trades unions*, à leurs adhérents. C'est déjà appréciable.

Mais ce n'est point assez.

On veut assurer le développement de ces institutions, étendre le champ de leur bienfaisante action.

La participation aux caisses de chômage est actuellement facultative; on la rendra obligatoire. Les cotisations ouvrières en sont les seules ressources; les patrons et l'Etat seront tenus de verser une part contributive.

Mais, après comme avant, l'assurance contre le chômage sera organisée, gérée par les ouvriers eux-mêmes. Mieux que n'importe quelle organisation d'Etat, les *trades unions* peuvent, en effet, éviter les fraudes, et faire l'exacte discrimination des cas à indemniser.

A peine est-il besoin d'ajouter que, de cette investiture quasi officielle, les *trades-unions* recueilleront un grand bénéfice. Comme elles seront les organisatrices, les gérantes des caisses de chômage, et que l'adhésion à ces caisses sera rendue obligatoire, force sera aux ouvriers actuellement non syndiqués de s'affilier à une *trade union* déjà existante ou d'en fonder une nouvelle. L'organisation ouvrière serait donc, par le jeu automatique de la loi, singulièrement renforcée.

Les ouvrières, notamment, qui étaient jusqu'ici restées en dehors des organisations syndicales, seraient amenées à y entrer — du moins celles qui relèvent des professions assujetties à l'obligation de l'assurance.

Une tentative partielle

Cependant, l'on ne pouvait songer à instituer, de prime abord, l'assurance contre le chômage *dans toutes les professions*. Procéder ainsi eût été singulièrement téméraire, vu l'imprécision de nos renseignements et de nos connaissances sur le nombre des chômeurs, sur l'étendue même du risque qu'il s'agit d'assurer. A ne pas vouloir aller par étapes, on fût allé, peut-être, à une catastrophe. Le gouvernement libéral l'a bien compris.

Aussi son projet ne dépasse-t-il point les cadres d'une tentative partielle qui sera, dans la suite, étendue et généralisée, selon les leçons de l'expérience.

C'est donc seulement dans un certain nombre de professions que le système va tout d'abord fonctionner : le bâtiment, la construction des navires, les mines, etc.

Dans ces professions, tous ouvriers et ouvrières devront, obligatoirement, s'affilier à une caisse syndicale de chômage, et verser des cotisations déterminées.

Le nombre des travailleurs assujettis à l'obligation de l'assurance serait ainsi d'environ 2.600.000.

Comment s'alimenteront les caisses

Les ressources des caisses seront formées comme suit :

Un tiers sera fourni par les ouvriers assujettis; un tiers, par les patrons; un tiers par l'Etat. Cela fera, en somme, trois contributions obligatoires d'égale importance.

D'abord, les versements ouvriers : soit une cotisation hebdomadaire d'environ 0 fr. 25. « Un verre de bière en moins chaque semaine », a-t-on pu dire.

Puis, les versements patronaux. On a calculé qu'un patron employant 5000 personnes pourra avoir à payer, au total, 6.250 francs par an.

Quant à l'Etat, il contribuera au coût de l'assurance pour une somme d'environ 40 millions.

Et voici ce que l'on fera des ressources ainsi amassées.

Le fonctionnement des caisses

Le sans-travail devra d'abord s'adresser au *Labour Exchange* le plus proche pour y demander un emploi.

Pendant huit jours, il ne recevra aucun secours, étant supposé vivre avec les produits de son épargne. Ce délai écoulé, et si les efforts pour lui trouver du travail sont restés vains, il recevra, pendant quinze semaines au plus, une indemnité hebdomadaire de 10 francs (8 shillings).

Et l'on voit ici comment seront appelés à collaborer les *Labour Exchanges* et les caisses de chômage, le placement final du sans-travail restant le but vers lequel convergent tous les efforts.

Ainsi, dans le cas où le chômeur refuserait un emploi lui convenant, que lui aurait offert la bourse du travail, il devrait fournir ses explications à un comité mixte de patrons et d'ouvriers, et, si ces explications étaient jugées non satisfaisantes, il se verrait destitué de tout droit à indemnité.

Ce qui précède indique suffisamment que le seul chômage dont s'occuperont à la fois et les bourses du travail et les caisses d'assurance, c'est le chômage involontaire par manque d'ouvrage. Celui qui aurait pour cause : la maladie ou l'invalidité, la grève ou le lock-out, serait évidemment hors de cause.

Ajoutons, enfin, qu'avant de pouvoir prétendre à une indemnité de chômage, un stage de huit mois environ serait de rigueur. Cela, pour éliminer les chômeurs perpétuels, ceux dont la condition sociale consiste à être sans travail pendant de longues périodes, et qui, comme tels, relèvent des secours de l'assistance publique. Seuls les ouvriers réguliers et compétents seraient assujettis à participer aux institutions d'assurance contre le chômage.

Tel est le projet pour la réalisation duquel le ministère Asquith demande au Parlement des crédits qui contribuent à enfler encore un budget autour duquel la bataille est, en ce moment, si ardente.

De l'issue de cette bataille dépendent donc les chances de réalisation du projet.

Si les partisans du budget l'emportent, l'Angleterre verra, d'ici peu, la mise en œuvre d'une réforme qui, sans doute, peut paraître hardie, mais dont l'expérience sera riche en enseignements pour les hommes d'Etat anglais et pour ceux de tous les autres pays.

Parfum suave et tenace Victor VAISSIER 78495

Chronique Locale

ROUBAIX

Aujourd'hui, 10 janvier :

Soleil : lever : 7 h. 54; coucher : 4 h. 21.
Lune : lever : 7 h. 24; coucher : 2 h. 41 nouvelle lune le 11.
Aujourd'hui : St Guillaume; demain : Ste Hortense.

PAR LA FENÊTRE. — Dans la soirée de samedi, les habitants de la cour Crepelandt, rue d'Alger, 178, virent un individu qui, après avoir escaladé les persiennes de la maison de leur voisin, M. Albert Prima, pénétrait dans une des chambres du premier étage. Croyant qu'ils avaient affaire à un malfaiteur, ils allèrent en informer le propriétaire, M. Crepelandt, boucher, dont la maison est contigue à la cour.

L'agent de police Bosman, qui se trouvait dans le quartier, fut mandé et peu d'instants après l'individu était arrêté.

Conduit au bureau de police du 1e arrondissement, il déclara se nommer Pierre Derudder, 28 ans, fraudeur, demeurant rue Sainte-Elisabeth, 22. Il ajouta que se croyant poursuivi par les douaniers, il s'était réfugié dans la maison de M. Albert Prima, qui est celle de son oncle; comme personne ne s'y trouvait en ce moment, et que la porte était fermée, il avait pénétré dans la chambre par escalade.

Dimanche, après avoir été entendu par M. Grimaldi, commissaire de police, Pierre Derudder a été laissé en liberté, son oncle n'ayant pas porté plainte contre lui.

PIANOS des 1ers facteurs, le plus grand choix, les meilleurs prix. Mon SCREPEL, 138, Grande-Rue, Roubaix. Téléph. : 21.12. 214-6

ENTRE VOITURE ET TRAMWAY. — Le tramway, en descendant hier, vers midi, la rue Neuve, a accroché la voiture qui fait le service de messagerie de la Compagnie des tramways de Roubaix-Lille. Le choc a produit de part et d'autre, des dégâts matériels de peu d'importance.

LUNDI 10 JANVIER (lundi parjuré) **les annonces à paraître le lendemain ne seront reçues que jusque trois heures.** 78579

ENTERREMENTS DU LUNDI 10 JANVIER 1910. — M. Théophile Liébert, huit heures et demie, église Saint-Jean-Baptiste. — M. Auguste Vanneste, neuf heures, église du Très-Saint-Rédempteur.

OBITS DU MÊME JOUR. — Mme Henri Dhédeïne, née Philomène Vandenbogaerde, neuf heures et demie, église Saint-Joseph. — Mlle Madeleine Chrétien, huit heures, église Saint-Martin.

LA TEINTURERIE ANDRÉ MAINGENT, 26, rue du Curé, est transférée **actuellement 22, rue du Vieil-Abreuvoir.** 78312

AVIS AUX CATHOLIQUES

Les Vignettes des Ecoles pour cartes de visite, doivent être collées sur la carte elle-même qui ne doit pas avoir de mots manuscrits. Dépôts chez les libraires : 0,80 les 30, et 8,00 le cahier de 300 Vignettes. Les personnes qui ont des bandes à dessins linéaires, usitées l'an dernier peuvent en toute sécurité, continuer à s'en servir. 77087

Georges GUIGNIEZ, ingénieur-électricien de l'Université de Louvain, s'occupe de toute installation électrique ou téléphonique, 19, rue du Bois, Roubaix. Téléph. n° 547. 66508

CROIX

L'ASSEMBLÉE ANNUELLE DE LA « PRÉVOYANTE CROISIENNE ». — Après trois années d'existence, dans le populeux quartier de St-Pierre, à Croix, la société de secours mutuels « La Prévoyante Croisienne » est déjà devenue bien florissante.

Son chiffre de membres actifs, voisine la centaine et son esprit de solidarité pénètre de plus en plus dans les familles soucieuses des intérêts de l'enfant.

Aussi l'Administration est heureuse de promettre, au début de l'année 1910, tous ses efforts pour faire prospérer cette œuvre chrétienne en même temps que démocratique.

Elle compte sur le concours de tous les sociétaires pour recruter autour d'eux le plus d'adhérents possible.

C'est cette résolution qui a été adoptée au cours de l'assemblée générale de la « Prévoyante Croisienne » qui s'est tenue dimanche matin, sous la présidence de M. l'abbé Delester, remplaçant M. Duprey, empêché au dernier moment.

Il a fait connaître le montant des recettes qui, au cours de l'année 1909, se sont élevées à 330 fr. 6 centimes; les dépenses ont été de 251 fr. 65, soit un excédent de 78 fr. 40. L'encaisse de la société au 31 décembre 1909 est de 579 fr. 90. Le nombre des journées payées a été de 295.

L'assemblée générale a approuvé la gestion de l'administration et renouvelé sa confiance au Comité directeur.

LANNOY

TOUFFLERS

LA FRAUDE. — Les douaniers ont arrêté Désiré Vicart et Pierre Motte, le premier domicilié en cette commune et l'autre à Hem. Ils portaient ensemble plusieurs livres de tabac belge. Tous deux ont été conduits à Lille.

LEERS

LE CONSEIL MUNICIPAL s'est réuni dimanche à onze heures, en séance extraordinaire, sous la présidence de M. Louis Courier, maire. Etaient présents: MM. Derache, Lepoutre, Hespel Romain, Carrette J.-B., Fournie, Dupire, Hespel J.-B., Leruste, Broux, Pollet, Duthoit, Plouvier.

Les procès-verbaux des deux séances précédentes sont adoptés.

Le Conseil municipal est appelé à dresser sa liste de propositions des classificateurs titulaires et suppléants en vue de la prochaine évaluation des revenus des propriétés non bâties.

Cette assemblée établit sa liste comme suit; elle comprend un nombre double de classificateurs, lesquels seront désignés par M. le Préfet, savoir :

Titulaires résidents : MM. Alexandre Dhalluin, Louis Pollet, Désiré Plouvier, J.-B. Truffaux, Zénobe Duthoit, J.-B. Hespel.

Titulaires non résidents : MM. Paul Salembier, à Lys; Jules Fremaux, à Roubaix; Paul Delgrange, à Wattrelos; Edouard Plouvier, à Toufflers.

Suppléants résidents : MM. Henri Derache, Florentin Lepoutre, Pierre Fournie, Louis Leroy, Simon Truffaux, Jules Delcroix.

Suppléants non résidents : MM. J.-B. Delneste, à Wattrelos; Henri Dhalluin, à Roubaix; J.-B. Bracaval, à Toufflers; Etienne Delgrange, à Lys.

Cour des télégrammes. — Le porteur des télégrammes de la ville de Wattrelos demande une indemnité annuelle de 100 francs pour porter, hameau de Grimonpont, à Leers, les télégrammes expédiés par le bureau de Wattrelos.

Le Conseil ne prend pas cette demande en considération, la somme réclamée lui paraissant exagérée.

La séance a été levée à midi.

WATTRELOS

LES PATROUILLES DE NUIT ont du bon. Les gardes Brunin et Tonneau ont rencontré, samedi à cinq heures du matin, par la nuit noire, un redoutable expulsé, très connu de la frontière, bandit d'une force musculaire énorme, Jules Boghaert, expulsé de France par arrêté ministériel du 11 novembre 1909, pour faits de rébellion exercés sur le garde Tonneau à l'estaminet Vanlède, au hameau du Touquet.

DU POIVRE! — Maria Moreau, 26 ans, et sa sœur Joséphine, 16 ans, travaillent toutes deux chez M. Duflot. Joséphine est l'objet de plaisanteries continuelles de la part de sa grande sœur, et les autres ouvrières font gorges chaudes autour de cette querelle de chaque jour. Joséphine s'est exaspérée, et subrepticement, comme disait jadis le gendarme de comédie, elle prit dans la boîte au poivre de la maison une poignée de piquant âpâce, et se précipite sur sa sœur, l'empoignant par la chevelure d'une main, et lui jetant, de l'autre, le poivre, qui se dissipe dans l'air sans atteindre Marie, qui a immédiatement pris la fuite.

Un tiers présent, M. Auguste Duvent, 36 ans, rue Nationale, intervient et l'accalme de sa présence les sépare, car il apprend, au dire des témoins, du moment où elles allaient en bourrer de coups.

VOIR ABSOLUMENT Léopold II au Cinéma du Labourant, aujourd'hui et jours suivants. 78497

POUR TROIS SOUS qu'elle lui doit, Marie Mercier a frappé d'un coup de bouteille, Léontine Duquesnoy, qui nie cette dette. Le garde Vandeputte a dressé procès-verbal.

TOURCOING

La journée du lundi 10 :

Marché.
Théâtre : huit heures, soirée.
Huit heures et demie, fête de l'Alliance française, salle des Crick-Sicks.

ARRESTATION EN FLAGRANT DÉLIT DE VOL DE BICYLETTE. — Un journalier Victor Cappelle, 19 ans, demeurant rue du Pont-Rompu, 202, a été arrêté, rue Victor-Hugo, en flagrant délit de vol de bicyclette.

Au moment de son arrestation, Cappelle dérobait un vélocipède que M. Desmettre, négociant, venait de déposer à la porte de l'habitation de M. Dutriez.

Après interrogatoire de M. Rougeron, commissaire de police du 1er arrondissement, il a été maintenu en état d'arrestation; il sera transféré au parquet aujourd'hui.

LUNDI 10 JANVIER (lundi parjuré) **les annonces à paraître le lendemain ne seront reçues que jusque trois heures.** 78579

PORT D'ARME PROHIBÉE. — Procès-verbal pour port d'arme prohibée a été dressé à Edouard Vanderdonck, demeurant rue Achille-Testelin, à La Marlière. Cet homme avait acheté un revolver dont il menaçait sa femme. Il sera poursuivi en correctionnelle.

LES PERSONNES QUI CEDENT OU REPRENNENT UN COMMERCE ont certaines précautions à prendre pour sauvegarder leurs intérêts et être en règle avec les lois du 17 mars et du 1er avril 1909. L'Almanach du « Journal de Roubaix » publie, pages 159-160-161 et 162, un article très intéressant sur la question. En vente 0 fr. 50 l'exemplaire, dans nos bureaux ou à nos vendeurs. 78394

Le plus intéressant,
Le plus amusant,
Le plus gai,
Le plus complet,
Le plus documenté,
des Almanachs, c'est
LE GRAND ALMANACH du "Journal de Roubaix"
ACHETEZ-LE
VOUS EN SEREZ CONTENT

CONCERTS & SPECTACLES

ROUBAIX

— **A l'Hippodrome.** — « L'Allbi » et « Le Stradivarius ». — La tournée Ch. Baret a donné hier, en matinée, une représentation; la septième de l'abonnement, comportant au programme, « L'Allbi », pièce en trois actes, de M. Gabriel Trarieux, et « Le Stradivarius », comédie en un acte, de M. Max Maurey. L'assistance composait une bonne demi-salle.

Ces deux œuvres d'auteurs sincères et réputés, l'un et l'autre, pour des qualités personnelles qu'ils déploient consciencieusement chacun dans un genre spécial, ont obtenu très justement un incontestable succès.

Dans « L'Allbi », Mlle Thési Borgos a interprété avec un talent d'artiste convaincu et remarquablement experte le rôle de Madeleine Laroche. L'émotion dont elle paraissait pénétrée a gagné insensiblement les spectateurs et les sigues apparents que ceux-ci en ont manifesté ont dû être pour elle un témoignage de satisfaction tout aussi agréable que les applaudissements et les rappels dont elle a été l'objet.

Mlle Flory a figuré dans le rôle de la fille du colonel, sous les apparences qui convenait réellement à Mlle Marthe-Mas de Loubier.

M. Philippe Garnier a composé à la perfection le colonel, homme de principes bien arrêtés, homme de devoir et d'honneur, gentilhomme irréductible et soldat inflexible. Grand a été aussi son succès auprès du public qui lui a fait fête.

Dans le rôle complexe du capitaine Laroche, M. Jacques Mérey a fait preuve d'une exacte compréhension du caractère du personnage et des situations ainsi que d'une grande facilité d'assimilation. Il a légitimement partagé, avec Mlle Thési Borgos et M. Philippe Garnier, les honneurs du succès.

Le rôle du lieutenant d'Alguevives a été rempli par M. Bender avec une intelligente conception de la posture particulièrement délicate et émouvante dans laquelle le mettent l'accusation portée contre lui et la réserve que lui impose l'honneur.

M. Morange nous a paru déployer un peu trop de désinvolture dans son rôle de médecin-major qu'il a d'ailleurs rempli avec aisance. Signalons enfin le concours de MM. Sydney, Falcy, Jacquier, Clerville, Derives et Millet, qui ont été parfaitement à la hauteur des rôles qui leur étaient confiés.

« Le Stradivarius », la charmante et originale comédie de M. Max Maurey, a reçu également une excellente interprétation de la part de MM. Marchal, Jacquier, Bender et Derives.

La scène du marchandage du violon a obtenu un franc succès d'hilarité. Cette scène dans laquelle l'auteur a prolongé habilement la situation jusqu'à épuisement de la plaisanterie sans aller néanmoins jusqu'à la satiété, a été rendue avec beaucoup d'entrain par MM. Marchal et Jacquier.

Inutile d'ajouter que le public s'est diverti avec sincérité et a applaudi chaleureusement les interprètes.

— *Théâtre de Roubaix-Fontenoy.* — Le vaudeville en trois actes de MM. Jean Séry et Mathonnet de Saint-Georges : « Une Femme de Feu », qui a été représenté en matinée et en soirée au théâtre de la rue Archimède a fait une belle salle à chacune de ces représentations.

Ce vaudeville n'offre pas par l'intrigue qui s'y déroule un intérêt bien marqué. C'est plutôt un amalgame, plus au moins trituré, de situations drôlatiques et nous ne comprenons le succès qu'il a obtenu à Paris que par le déploiement du luxe de mise en scène qui lui servait de cadre aux Folies Dramatiques.

La pièce a encore un défaut plus grave : certains passages sont très répréhensibles au point de vue des bienséances.

L'interprétation a été très satisfaisante et le public a souvent applaudi.

— **Salle des Fêtes Sainte-Odile.** — Le Cinéma de la rue St-Georges a encore obtenu un franc succès dimanche. La salle Ste-Cécile était comble et les spectateurs ont prouvé, par leurs bravos répétés, qu'ils apprécialent les efforts de la Direction. Le programme, très varié, ne comporte qu'une sélection de vues magnifiques qui captivent l'attention et amusent petits et grands. Les Episodes de Guerre Napolitaine, avec chant, ont obtenu un énorme succès, surtout pour M. Diapason 1er, avec le chant du « Drapeau », de même que les autres vues sensationnelles qui constituent un programme choisi. Aujourd'hui lundi, deuxième séances du nouveau programme, de 5 à 11 heures.

— *Le Club Musical des X* organise de charmantes fêtes de famille. Celle qui a été donnée dimanche soir, à la Brasserie du Gymnase, chez M. L. Pollet, rue du Grand-Chemin, 8, devant un belle salle, a obtenu beaucoup de succès.

Parmi les principaux numéros du programme, nous devons tout particulièrement signaler Mlle Eugénie Vandaele, cantatrice, qui a chanté à ravir : *Soupir et Sérénade de Braga*, pages exquises et gracieusement exprimées. Ce dernier morceau a été finement accompagné par M. Léon Pollet, violoncelliste, et M. Tom Lawton, pianiste. Est-il besoin d'ajouter que Mlle Vandaele a recueilli une moisson d'applaudissements.

Il convient aussi de mettre en relief, le talent spécial de M. Florent Lemaire, chanteur de genre, qui a détaillé avec beaucoup de finesse, quelques chansonnettes modernes, qui ont provoqué d'unanimes bravos.

M. Elie Lemaire, qui possède une belle voix de baryton, a interprété avec infiniment d'expression : *Pensée d'Automne*, ce qui lui a valu de chaleureuses acclamations. M. Mary, qui a été [illegible] pour la danse dont il a [illegible] des [illegible] chansonnettes.

[illegible] dans un même style d'œuvres [illegible] Mlle O. Bracque, Lad-Mart, F. Lemaire, [illegible], Léon Pellet, [illegible] de talent, qui a [illegible] tout à son honneur, une page vraiment difficile que jolie : *Rapsodie Hongroise*, de Pöper. L'orchestre dirigé par M. Prez, a brillamment joué quelques morceaux d'ouverture, que les spectateurs ont vivement applaudis.

Cette fête intime a été suivie d'un bal de famille très animé.

TOURCOING

— **Au Théâtre Municipal.** — Hier, dimanche, a été donnée, devant une très belle salle, l'aimable opérette « La Poupée ». On connaît cette amusante fantaisie d'Ordonneau, qui a inspiré à Audran l'une de ses meilleures partitions : il y a là une foule de jolis et gracieux motifs, et l'intérêt se soutient de l'ouverture à la finale. Nous avons dû hier une interprétation fort honorable de la pièce. Mme de Ryans a rempli avec beaucoup de goût et d'entrain le rôle assez fatigant, mais très attrayant d'Alcia (la Poupée); le public l'a chaleureusement applaudie et c'était justice. M. Kelly était excellent en Lancelot, s'il avait chanté un peu dans son débit, sa fougue méridionale. M. Montanet n'était guère en voix : il nous a habitués à mieux. Quant à Mme Rey, à MM. Coury, Le Marec et Jorge, ils ont apporté leur brio habituel à l'interprétation de leurs rôles respectifs. L'orchestre était bon et la mise en scène bien soignée. En somme, bonne représentation.

— Un spectacle de gala nous a été annoncé pour jeudi : « Lakmé », avec le concours de Mme Castel, de l'Opéra-Comique. On sait combien cette gracieuse artiste a été appréciée dans le rôle de Rosine du « Barbier de Séville »; son succès ne sera pas moindre en « Lakmé » et on peut s'attendre à une belle chambrée jeudi soir.

— *Théâtre Municipal de Tourcoing.* — Direction Santara frères (2e année). — Lundi 10 janvier 1910 (bureaux : 7 h. 1/2; rideau : 8 h.), représentation à prix réduits : « Marie-Jeanne ou la Femme du Peuple », grand drame populaire en 6 actes, de A. D'Ennery. On commencera par un vaudeville du répertoire.

Prix des places pour cette représentation : Fauteuils : 2 fr.; premières galeries (face) : 1 fr.; premières galeries (côté) : 0 fr. 75; deuxièmes galeries : 0 fr. 50.

La location est ouverte dès à présent au Théâtre et au bureau de tabac de la Grand'Place.

Un service de tramways est assuré après le spectacle. Lettres E et M.

— *Brasseries des Familles.* — Très joli programme que celui donné hier : parmi les vues de cinéma les plus-goûtées citons : La Fiancée du Douanier, drame; Course de Nourrices, comique; Leçon de Musique, attraction; Comment on construit les ballons, etc., etc. Ce soir, à 8 heures, même programme, avec le concours des Max-Holly's, duettistes, et du comique Leclercq.

SALLE ARTISTIQUE 59, Rue des Champs, Roubaix.

Aujourd'hui lundi, séance de 7 h. 1/2 à 11 heures. Pour cette soirée sensationnelle, le programme est changé complètement; on y verra les dernières nouveautés parues, plus les plus jolies vues parues hier. Entrée pour cette séance, 0.30 c. 78585d

SALLE DES FÊTES SAINTE-CÉCILE

Aujourd'hui lundi, séances de 5 à 11 heures, avec le nouveau programme, qui a obtenu un immense succès, dimanche, ainsi que le célèbre chanteur Diapason 1.

L'accueil enthousiaste que le public a fait hier au nouveau programme du Cinéma de la rue St-Georges, fait prévoir le succès qui l'attend. Tous les numéros en ont été applaudis sans exception, car on ne saurait dire quel est le plus intéressant. M. Diapason 1er, un baryton de la bonne école, a été fêté, et la chanson du « Drapeau » dans les Episodes de Guerre Napolitaine a ravi le public. 78592d

FABRIQUE DE CERCUEILS
HUVENNE Frères 64, rue du Faubourg, Lille
GRAND MAGASIN AU PREMIER Téléph. 2.81

Convois Funèbres

Monsieur Denis-François DUFERMONT, veuf de Dame Marie **BOUSSEMART**, décédé à Roubaix, le 7 Janvier 1910. Messe de Convoi **Lundi 10 janvier**, à 8 heures 1/2. Convoi et Service Solennels **Mardi 11 janvier**, à 9 heures 1/2, église Saint-Martin. Les Vigiles même jour, à 5 heures. Assemblée, Grande-Place, 12 bis, Roubaix. 78549d

Madame Emile BOUZIN, née **Florence-Elise DELEHAYE**, décédée à Croix, le 8 janvier, dans sa 63e année, munie des Sacrements. Nocturne et Laudes seront chantés le **Mardi 11 courant**, à 9 h. Convoi et Service Solennels, le **Mardi 11 courant**, à 10 heures, église **Saint-Martin**, à Croix, sa paroisse. Assemblée 69, Grande-Rue, Croix. 78548d

Les amis et connaissances qui n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priés de considérer les avis ci-dessus comme en tenant lieu.

Nouvelles Militaires

LES CONSCRITS « BONS ABSENTS »

Pour la première fois, l'année dernière, les jeunes gens qui avaient négligé de se présenter devant le Conseil de révision, ont été, sans distinction d'arme, incorporés le 1er octobre. Le ministre de la guerre, en vue d'enrayer la tendance chaque année plus marquée que montrent les conscrits à s'abstenir de se présenter devant le Conseil de révision, a décidé que cette mesure serait désormais appliquée d'une façon constante. Par conséquent, tous les jeunes gens de la classe 1908 qui négligeront de se présenter devant le Conseil de révision seront, sans exception, appelés sous les drapeaux le 1er octobre prochain.

Il est question de donner aux « bons absents » une affectation spéciale. Ils formeront une liste spéciale et seraient affectés aux garnisons les plus éloignées de leur domicile. On espère, grâce à ces mesures très justifiées, diminuer le nombre des « bons absents » qui s'est élevé, pour la dernière classe, à 15.246, et dont la plupart, par suite de leur non-comparution devant le Conseil de révision, ont reçu une affectation peu conforme à leur aptitude physique.

NOMINATIONS. — Ont été nommés aux grades ci-après dans les corps des sapeurs-pompiers : MM. Richardot, lieutenant à Raismes; Malaquin, sous-lieutenant à Raismes; Régnier, lieutenant à Maresches; Noël, sous-lieutenant à Maresches.

Sont nommés préposés des douanes : MM. Jacquemin, sergent au 67e d'infanterie, direction de Lille; Dive, soldat au 3e bataillon de chasseurs à pied, direction de Lille; Duplat, trompette au 6e régiment de chasseurs, direction de Lille; Parigi, brigadier au 39e régiment d'artillerie, direction de Charleville; Bonnafous, canonnier au 10e bataillon d'artillerie à pied, direction de Charleville; Debreyne, ex-cavalier au 21e régiment de dragons à Coudekerque-Branche, canton de Dunkerque, direction de Lille; Pagot, soldat au 23e d'infanterie coloniale, direction de Lille; Leccia, soldat au 4e régiment d'infanterie coloniale, direction de Lille.

Ont été nommés cantonniers, service vicinal (Nord) : MM. Belve et Bousoyer.

Petite Correspondance

Le « Journal de Roubaix » publie gratuitement sous cette rubrique, les réponses aux demandes de renseignements.

8. *F.F.* — Non, si le joueur compte 90 avant que vous n'ayez compté un point. — *Un géographe.* — Le prix du globe est de 12 francs.

NORD

GRAVE ACCIDENT EN GARE DE TRELON. — M. Théophile Delange, charretier à Glageon, était occupé, avec ses ouvriers, au déchargement et rechargement d'arbres. L'un de ceux-ci lui tomba sur la jambe, qui fut fracturée au-dessus de la cheville. Un docteur, app